

(En comité.)

L'annexe du bill a été lu et agréé.

Le préambule a été lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre, sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (166) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie dite *The Gaspé and Western Railway Company*," ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (263) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des sinistres maritimes, 1901," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain, à la première séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (232) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des grains du Manitoba."

Sur motion de l'honorable M. Templeman, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à son amendement, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Frost, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé en amendement :

Que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit amendé par l'addition du paragraphe suivant comme paragraphe 12 :—

"12. Que le traitement du greffier du Sénat soit porté au même montant que celui des sous-chefs ordinaires des ministères, comme le prévoit le bill (257) modifiant l'Acte du service civil, actuellement devant le Parlement; cette augmentation devant prendre effet durant le présent exercice."

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (257) intitulé: "Acte modifiant l'Acte du service civil," a été lu la seconde fois.